

# Plan de services en français

2020–2021

Justice

© Droit d'auteur de la Couronne, Province de la Nouvelle-Écosse, 2020  
Plan de services en français  
Ministère de la Justice  
Avril 2020  
ISBN : 978-1-989654-64-4

## Message de la sous-ministre

Bonjour!

C'est avec plaisir que je vous présente le plan de services en français du ministère de la Justice pour 2020-2021, qui comprend le rapport sur les réalisations de l'an dernier. Le plan de services en français décrit la vision, les orientations stratégiques et les priorités du Ministère pour le prochain exercice financier.

Comme par les années passées, le plan énonce nos objectifs pour l'année qui vient et fait état de ce qui a été accompli durant la dernière année. Grâce à la grande quantité d'informations fournies par les divisions du Ministère, l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse et le Service des poursuites publiques, nous avons cerné et organisé nos priorités pour 2020-2021 d'après les orientations stratégiques de ces trois entités.

Notre plan pour l'année est de poursuivre ce qui se fait afin que les Néo-Écossais se sentent en sécurité et qu'ils aient confiance dans le système de justice. Nous continuerons aussi à travailler avec le gouvernement et nos partenaires communautaires pour que les politiques, les programmes et les services liés à la justice soient offerts efficacement et qu'ils répondent aux besoins de nos concitoyens.

En 2019-2020, le ministère de la Justice, en collaboration avec plusieurs organismes, a lancé le site Web du droit de la famille de la Nouvelle-Écosse dans les deux langues officielles. Il a fait traduire et imprimer des signets pour les personnes qui assurent leur propre représentation devant les tribunaux, il a fait traduire en français des formulaires pour les services aux victimes et des feuillets d'information sur les dédommagements, et il a fait distribuer dans les centres de justice un dépliant bilingue sur l'entente relative à la *Loi sur les contraventions*, loi qui relève du gouvernement fédéral. De plus, le Ministère a embauché plus d'employés bilingues et il a offert aux employés des formations et des outils utiles en français.

Au cours de la prochaine année, le Ministère portera son attention sur les innovations dans la prestation de services en améliorant l'accessibilité et l'efficacité des services. Prenez, à titre d'exemple, le travail que nous faisons dans le domaine du droit de la famille. En traduisant le site Web du droit de la famille de la Nouvelle-Écosse, nous aidons les Néo-Écossais qui vivent une rupture familiale, de la violence familiale ou d'autres problèmes d'ordre juridique à être mieux informés sur les procédures et les services liés au droit de la famille dans la province.

Le Ministère de la Justice, l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse et le Service des poursuites publiques se sont engagés à appuyer l'essor de la population acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse en améliorant leurs programmes et leurs services. En partenariat avec nos nombreux partenaires, nous améliorons et encourageons l'accès à nos services et programmes à la fois en anglais et en français, en concentrant nos efforts dans les régions désignées où c'est le plus avantageux.

Nous allons continuer de compter sur le dévouement de nos talentueux employés, l'appui et la collaboration de nos partenaires et la confiance des Néo-Écossais pour accomplir ce travail. Nous aimerions recevoir vos commentaires sur le plan de 2020-2021. Nous tenons à remercier bien sincèrement tous ceux et celles qui ont contribué à son élaboration et qui contribueront à sa mise en œuvre dans l'année qui vient.

J'ai très hâte de voir ce plan mis en œuvre et de travailler avec le personnel du Ministère, tous les ordres de gouvernement et nos partenaires dans le domaine de la justice pour intégrer ces buts et ces valeurs dans nos opérations de tous les jours.

Karen Hudson, c.r.

## Mesures prises pour contribuer à l'essor de la communauté acadienne et francophone

Nous reconnaissons l'importance des services en français et nous nous efforçons de nous acquitter de nos responsabilités en vertu de la *Loi sur les services en français* et de son règlement. Nous croyons que les Néo-Écossais devraient avoir accès à des services gouvernementaux de qualité en français. Le plan fait la démonstration de notre engagement pour avoir des programmes, des politiques et des services qui répondent aux priorités exprimées par la communauté acadienne et francophone. Pour atteindre cet objectif, nous travaillons de concert avec d'autres institutions publiques désignées à l'échelle du gouvernement, y compris l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie, par l'entremise du Comité de coordination des services en français. Nous attachons une grande importance à ce partenariat, car il nous permet de toujours bien comprendre les besoins uniques de la communauté acadienne et francophone de notre province.

Nous encourageons les Néo-Écossais à demander à recevoir en français les services de leur gouvernement. Nous encourageons aussi les Acadiens et les francophones à se faire entendre en joignant les conseils, les agences et les commissions du gouvernement. Les places vacantes sont régulièrement annoncées par le Bureau du conseil exécutif. Comme nous continuons de maintenir et d'améliorer nos services en français, nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires sur nos progrès et de tout autre commentaire ainsi que de vos questions en communiquant avec notre coordonnatrice des services en français. Pour déposer une plainte officielle au sujet des services en français, il faut communiquer avec le Bureau de l'ombudsman.

### Coordonnatrice des services en français

Léda Zlotnick est la coordonnatrice des services en français du ministère de la Justice. On peut la joindre par courriel à [leda.zlotnick@novascotia.ca](mailto:leda.zlotnick@novascotia.ca) ou par téléphone au 902-424-1274.

### Services offerts en français

#### **Le ministère de la Justice offre divers programmes et services en français, notamment :**

- des audiences en français devant les tribunaux, conformément au *Code criminel*;
- un service d'interprétation à la Cour provinciale pour les affaires criminelles et les questions de protection de l'enfance;
- un service de traduction simultanée à la Cour suprême et à la Cour d'appel pour les affaires criminelles, s'il y a lieu;
- des documents imprimés en français dans les domaines prioritaires;
- la participation du personnel à la campagne *Bonjour!*;
- le site Web [nsfamilylaw.ca](http://nsfamilylaw.ca) accessible en anglais et en français;
- le traitement en français des demandes de divorce non contestées;
- le Programme d'information pour les parents (PIP) en anglais et en français au tribunal et en ligne;
- des employés bilingues dans les bureaux de l'administration des centres de justice dans des localités précises;
- des rapports présentenciels rédigés en français;
- la supervision des détenus en français, sur demande;
- des exposés en français sur la cyberintimidation, sur demande;
- des services en français au comptoir et au téléphone dans les bureaux de la sécurité privée et des armes à feu et la présence d'un agent des armes à feu bilingue dans la région de Yarmouth.

#### **Le Service des poursuites publiques fournit des services en français, notamment :**

- des instances judiciaires en français en plus d'offrir les services en français exigés dans le *Code criminel*;
- des communications orales et écrites en français avec divers organismes (particulièrement les services de police) et le public (les accusés, les témoins et les médias).

#### **L'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse appuie les services en français**

- en affichant sur son site Web des informations dans les deux langues officielles du pays;
- en offrant gratuitement et immédiatement, et ce, 24 heures sur 24, un service de consultation téléphonique avec un avocat de service qui donne des conseils juridiques en anglais ou en français aux personnes qui sont en état d'arrestation ou qui sont détenues;
- en retenant au besoin les services d'un avocat qui parle français pour représenter un accusé.

## Communication en français avec le public

### Justice

Les Services judiciaires et les Services correctionnels sont les divisions du ministère de la Justice qui ont le plus de contacts avec le public. Leurs employés transmettent les demandes orales ou écrites en français à des employés de leur lieu de travail qui peuvent y répondre en français. Si aucun employé dans le bureau n'est en mesure de répondre à la demande en français, la correspondance est transmise au bureau principal ou à Communications Nouvelle-Écosse pour traduction ou à un autre membre du personnel capable de répondre aux questions en français.

Les Services juridiques répondent aux demandes reçues en français, tant oralement que par écrit, selon les possibilités. Plusieurs employés sont capables de répondre en français.

D'autres divisions ont des employés qui participent au programme *Bonjour!* et qui répondent à des demandes précises en français. Si personne ne peut traiter la demande localement, celle-ci peut être transmise à la coordonnatrice des services en français du Ministère.

Le logiciel de correction français Antidote installé sur 50 ordinateurs utilisés par le personnel des tribunaux, des juges, des procureurs de la Couronne, des sténographes judiciaires et des agents de probation facilite aussi l'échange de correspondance entre le Ministère et les tribunaux et nos interlocuteurs.

### L'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse et le Service des poursuites publiques

Bien que l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse et le Service des poursuites publiques fonctionnent indépendamment du ministère de la Justice, ces services sont inclus dans le plan de services en français.

Les points de service de l'Aide juridique qui offrent tous les services sont ceux qui ont le plus de contacts avec le public. Les employés transmettent les demandes reçues en français, tant oralement que par écrit, à des employés de leur propre lieu de travail qui peuvent y répondre en français. Si aucun employé dans le bureau n'est en mesure de répondre à la demande en français, la correspondance est transmise au bureau principal ou à la coordonnatrice des services en français du Ministère pour traduction ou à un autre membre du personnel capable de répondre aux questions en français.

L'Aide juridique continue de tenir compte du nombre de demandes pour les services en français. L'Aide juridique répond en français aux demandes reçues en français, tant oralement que par écrit, selon les possibilités. Elle a des employés qui parlent couramment le français et qui peuvent répondre aux demandes.

L'Aide juridique participe à la campagne *Bonjour!* pour répondre à des demandes précises en français. Si personne ne peut traiter la demande localement, celle-ci peut être transmise à un membre du personnel qui peut y répondre en français.

L'Aide juridique garde à jour une liste d'avocats qui parlent français et qui acceptent d'offrir des services en français au téléphone à titre d'avocats de service. Elle a quelques employés qui peuvent converser en français. Si elle reçoit des lettres en français, elle répond en français. Les documents sont traduits soit à l'interne soit par Communications Nouvelle-Écosse.

Le Service des poursuites publiques compte des employés qui peuvent répondre aux demandes du public de communiquer en français, et ce, dans ses quatre régions géographiques. Il compte aussi huit procureurs de la Couronne qui peuvent conduire des procès en français. Ces obligations en matière de communication en français sont régies par l'article 530.1 du *Code criminel*.

# Mesures prises pour maintenir ou améliorer nos services en français en 2019–2020

## Objectifs, buts et réalisations en 2019-2020

Les objectifs stratégiques généraux sont tirés du Plan stratégique de la Nouvelle-Écosse pour les services en français 2018-2023 (Affaires acadiennes et Francophonie).

### Objectif n° 1 – Soutien aux structures administratives internes : renforcer le cadre de travail en matière de politiques, de lois et de règlements et de mesures administratives.

#### Buts

Pour se faire les champions des structures administratives internes en renforçant les cadres de planification, d'administration et d'élaboration de politiques pour la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français* et de son règlement et en assurer le soutien, le ministère de la Justice, l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse et le Service des poursuites publiques se sont engagés :

- à appliquer la *Loi sur les services en français* et son règlement;
- à appliquer les modifications à la *Loi sur le divorce* concernant l'utilisation de l'une ou l'autre des langues officielles du Canada;
- à contribuer au plan et au rapport d'étape annuel du gouvernement provincial sur les services en français;
- à continuer d'élaborer et d'appliquer des politiques pour appuyer la prestation de services en français;
- à sensibiliser les employés aux services en français, à appuyer les employés et à augmenter la capacité du gouvernement d'offrir des services en français.

#### Réalisations

##### Le ministère de la Justice...

- a rédigé le plan de services en français, l'a fait traduire et l'a affiché sur son site Web;
- a modifié le protocole d'audience en français pour refléter tout changement apporté aux pratiques dans les tribunaux. Le protocole a été approuvé et publié dans le manuel de la Cour provinciale;
- a négocié l'application de l'utilisation des langues officielles dans les cas relevant de la *Loi sur le divorce*.

##### L'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse...

- a continué d'être représentée au comité consultatif sur les services en français du Ministère;

##### Le Service des poursuites publiques...

- a continué d'avoir un représentant au sein du comité consultatif sur les services en français du Ministère;
- a gardé à jour une liste des avocats de la Couronne qui peuvent faire des procès en français.

### Objectif n° 2 – Élaborer et offrir en français des services et des programmes de qualité au public

#### Buts

Pour appuyer la planification, l'élaboration et la prestation de services en français au public, le ministère de la Justice, l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse et le Service des poursuites publiques se sont engagés :

- à offrir des services et des documents d'information qui répondent aux besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone;
- à augmenter la capacité d'offrir des services en français dans les domaines prioritaires;
- à appuyer l'apprentissage du français chez les employés;
- à mesurer les avantages et l'efficacité des cours de français avec les participants.

#### Réalisations

##### Justice

- La Direction de l'accessibilité a publié quatre communiqués en français en 2019 :
  - [Partenariats avec le secteur public pour améliorer l'accessibilité](#)
  - [Le gouvernement souhaite connaître l'opinion des gens au sujet des normes d'accessibilité](#)

- [Nomination des membres des comités d'élaboration des normes d'accessibilité](#)
- [Demandes acceptées aux comités d'élaboration des normes en matière d'accessibilité](#)
- La Direction de l'accessibilité a commandé et fait imprimer des outils dans la langue de choix des personnes qui les recevaient et possède un petit nombre d'outils en réserve. La Direction a fait imprimer cinq exemplaires de l'*Outil de planification de l'accessibilité à l'intention des municipalités* et cinq exemplaires de l'*Outil de planification de l'accessibilité à l'intention des organisations publiques visées par règlement*. Des exemplaires additionnels seront imprimés au besoin.
- En janvier 2020, la Direction de l'accessibilité a affiché pour la première fois une offre d'emploi dans laquelle on indiquait que des compétences en français étaient un atout.
- Les Services correctionnels ont reçu d'un détenu une demande de soutien en français et deux détenus utilisent un logiciel en français.
- Le programme *Bonjour!* a été offert dans certains bureaux communautaires des services correctionnels dans la province.
- Une personne des services correctionnels a suivi des webinaires du Centre canadien de français juridique (CCFJ) et fait les travaux requis.
- De concert avec plusieurs organismes, le lancement du site Web du droit de la famille dans les deux langues officielles du Canada a eu lieu en septembre 2019.
- Le formulaire de requête en divorce (59.09) a été traduit en français en janvier 2020.
- Le 24 février 2020, une consultation en ligne a été lancée, en anglais et en français, sur les changements proposés à la loi sur le rôle parental et les pensions alimentaires (*Parenting and Support Act*) de la Nouvelle-Écosse.
- Le Ministère a renouvelé le contrat pour offrir des cours de terminologie juridique en français en 2020-2021.
- Le Ministère a annoncé l'accessibilité au Programme d'information pour les parents (PIP) par des bulletins sur le site Web du droit de la famille de la Nouvelle-Écosse et a rappelé aux employés d'offrir le programme en français à leurs clients.
- Le Ministère a commencé à annoncer l'existence du nouveau site Web bilingue du droit de la famille sur les médias sociaux (Twitter et Facebook) en février 2020, y compris sur les médias sociaux des parties intéressées francophones.
- Le Ministère a continué d'informer les employés sur les cours de français offerts et de les encourager à s'inscrire :
  - Un sténographe judiciaire a suivi deux webinaires de 60 minutes sur le droit de la famille et une semaine de perfectionnement en français juridique sur la violence familiale et conjugale à Victoria (C.-B.). Cette formation était offerte par le Centre canadien de français juridique.
  - En tout, 21 personnes ont suivi des cours de français de différents niveaux à l'Université Sainte-Anne.
  - Trois personnes ont suivi les cours de français en ligne offerts par l'Université Sainte-Anne.
  - Trente-trois personnes ont suivi une formation sur la terminologie juridique en français offerte par le Centre canadien de français juridique, certains à plusieurs occasions.
  - Le 22 janvier 2020, dix personnes ont suivi à Halifax un cours sur les anglicismes et les faux-amis offert par l'Institut Joseph-Dubuc de Saint-Boniface (Manitoba).
  - Le 12 février, sept personnes ont suivi à Yarmouth le cours Communication juridique 1 offert par l'Institut Joseph-Dubuc de Saint-Boniface (Manitoba).
  - En mai et en octobre 2019, quatre juges de la Cour provinciale ont suivi une formation linguistique juridique offerte par le Centre canadien de français juridique à Caraquet (N.-B.).
- Les dépliants sur l'entente au sujet de la *Loi sur les contraventions*, qui est une loi fédérale, ont été imprimés dans les deux langues officielles et distribués dans tous les centres de justice de la Nouvelle-Écosse en juin 2019.
- Les signets pour les plaideurs qui se représentent eux-mêmes ont été préparés et imprimés dans les deux langues officielles pour distribution au public.
- Nous avons engagé deux personnes bilingues au centre de justice de Yarmouth.
- Il y a eu trois procès en français et plus de 76 actions en justice en français.
- Des interprètes juridiques en français ont été embauchés à 45 occasions pour la cour, ce qui représente 193 heures de services d'interprétation. À huit occasions, les services d'interprètes en français ont été annulés dans les 24 heures.
- En janvier 2020, une modification à la Règle 91 [91.15(2)(b)(iii)(C)] a été traduite en français.
- Le ministère de la Justice a financé la traduction d'un testament du français à l'anglais exécuté à Halifax.
- La Division des services juridiques a continué d'offrir des avis juridiques et du soutien à l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie (OAAF) selon les besoins. L'avocat du Ministère a rencontré l'OAAF à deux ou trois reprises en 2019. Un assistant juridique peut fournir des services en français.
- Le Ministère continue d'annoncer les postes vacants en indiquant, s'il y a lieu, que les compétences en français constituent un atout.
- Les bureaux de la sécurité publique et des armes à feu continuent de fournir des services en français au téléphone et

au comptoir. Le Ministère a reçu quelques appels demandant des services en français. Il y a des employés bilingues à Halifax et à Yarmouth.

- La Section des armes à feu continue de répondre aux exigences fédérales en matière de langues dans ses programmes sur une base continue.
- Les Services aux victimes ont fait traduire les formulaires suivants et les ont affichés en français sur son site Web :
  - *Victim Impact Statement/Travel Fund* (Programme d'allocation de fonds de déplacement pour présenter la déclaration de la victime)
  - *Confidentiality Caution* (Mise en garde au sujet de la confidentialité)
  - *Authorization for release of Information* (Consentement à la divulgation de renseignements)

De plus, ils ont fait traduire les feuillets d'information suivants sur les dédommagements :

- *Restitution step-by-step* (Le dédommagement étape par étape)
- *How to ask for restitution* (Comment demander un dédommagement?)
- *Restitution as part of a conditional sentence or probation order* (Dédommagement comme condition de la peine avec sursis ou de la probation)
- *Restitution as a stand-alone order* (Simple ordonnance de dédommagement)
- *How do I seek restitution in civil court?* (Comment demander un dédommagement à un tribunal civil?)

### L'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse

- Trois avocats et un assistant administratif juridique ont suivi des ateliers de formation en terminologie juridique en français offerts par le Centre canadien de français juridique à Yarmouth, à Halifax et à Port Hawkesbury.
- Des extraits de documents et des fiches d'information sur l'aide juridique ont été affichés sur le site Web dans les deux langues officielles du Canada, notamment :
  - Connaissiez vos droits : Un avocat du service de consultation téléphonique peut vous aider
  - Connaissiez vos droits : Quels sont vos droits si un policier vous arrête?
  - Renouez avec votre passion pour le droit

### Le Service des poursuites publiques

- Quatre procureurs ont suivi des cours de français offerts par l'Université Sainte-Anne.
- Deux sténographes judiciaires ont suivi deux webinaires de 60 minutes sur le droit de la famille et une semaine de perfectionnement en français juridique sur la violence familiale et conjugale à Victoria (C.-B.). Cette formation était offerte par le Centre canadien de français juridique.
- Trois procureurs ont suivi une formation d'une semaine à l'Institut de développement professionnel de langue française à Sudbury (Ontario).
- Sept procureurs ont suivi une formation sur la terminologie juridique en français offerte par le Centre canadien de français juridique, certains plus d'une fois.
- Le 22 janvier, un procureur a suivi à Halifax un cours sur les anglicismes et les faux-amis offert par l'Institut Joseph-Dubuc de Saint-Boniface (Manitoba).
- Le *Guide en langage clair sur les poursuites judiciaires dans les cas d'agression sexuelle* a été affiché sur le site Web en juin 2019.
- Trois procureurs ont eu l'abonnement à Antidote. Tous les procureurs ont maintenant accès à Antidote.

## **Objectif n° 3 – Maintenir un dialogue continu et des consultations avec la communauté francophone et la consulter.**

### **Buts**

Pour assurer la participation de la communauté acadienne et francophone et offrir des services qui appuient son développement et son essor, le ministère de la Justice, l'Aide juridique et le Service des poursuites publiques se sont engagés :

- à appuyer la communauté dans son développement en collaborant avec elle, en tenant des consultations et en créant des partenariats;
- à consulter la communauté, à communiquer avec elle et à obtenir d'elle des commentaires et des recommandations;
- à assurer la représentation des Acadiens et des francophones au sein des conseils, des agences et des commissions en annonçant les postes à combler dans les deux langues officielles du pays.

### **Réalisations**

#### **Justice**

- En janvier 2020, le Ministère a publié en ligne, dans les deux langues officielles du pays, le matériel pour la consultation publique sur la réforme de la loi sur le patrimoine familial, avec la possibilité de remplir le document



et de l'envoyer par la poste ou par courriel. L'annonce sur la consultation a été publiée dans *Le Courrier de la Nouvelle-Écosse*.

- Traduction en français de la lettre de la sous-ministre adressée aux parties francophones intéressées en décembre et envoi de la lettre en janvier 2020.
- Publication dans les deux langues officielles des annonces pour les campagnes de recrutement des conseils, agences et commissions menées au printemps et à l'automne par le Bureau du Conseil exécutif. Les candidats qui ont indiqué être acadiens ont été considérés comme faisant partie de la diversité.
- Traduction du sondage sur l'accessibilité et publication d'un communiqué en français pour inviter le public à remplir le sondage pour contribuer à la préparation des normes relatives à l'éducation et à l'environnement bâti. Sur les 1096 sondages reçus, 12 avaient été remplis en français.
- La coordonnatrice des services en français du Ministère a coprésidé le groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles à Ottawa en novembre 2019 et représenté le groupe de travail au comité consultatif fédéral, provincial et territorial à Saskatoon en avril 2019.
- Rencontre avec l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse (AJEFNE) à trois reprises pour discuter de la prestation des services en français et de la promotion de services et de programmes qui profitent aux collectivités acadiennes et francophones en Nouvelle-Écosse.
- Collaboration avec l'AJEFNE sur la préparation d'un lexique sur le droit de la famille pour le site Web Droit de la famille Nouvelle-Écosse.
- Subvention accordée à l'AJEFNE pour souligner la Journée du droit auprès des élèves francophones.
- Célébration du trentième anniversaire de l'AJEFNE le 17 octobre 2019 et présentation d'un exposé sur le site Web Droit de la famille Nouvelle-Écosse qui est dans les deux langues officielles du pays.
- La coordonnatrice des services en français du Ministère a assisté à l'assemblée générale annuelle de l'AJEFNE le 18 octobre 2019.
- Distribution de 1355 dépliants sur CyberScan à 31 écoles, aux services de police et à différents organismes et agences. SCAN a des dépliants en français. Aucune demande n'a été faite pour avoir un exposé sur CyberScan en français.
- En partenariat avec le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP), l'unité chargée des initiatives de justice réparatrice a accompli ce qui suit :
  - communication avec les écoles du CSAP;
  - coordination de l'équipe de direction sur l'approche restauratrice au CSAP;
  - dates fixées pour faciliter les séances de perfectionnement données en français sur l'approche restauratrice dans les écoles;
  - tenue d'une séance de perfectionnement avec diapositives PowerPoint et d'autre matériel en français sur l'approche restauratrice dans les communautés scolaires.

# Mesures prévues pour maintenir ou améliorer nos services en français en 2020-2021

## Objectifs, buts et mesures pour 2020-2021

Les objectifs stratégiques ou ministériels proviennent du Plan stratégique de la Nouvelle-Écosse pour les services en français 2018-2023 (Affaires acadiennes et Francophonie).

### Objectif n° 1 – Soutien aux structures administratives internes : renforcer le cadre de travail en matière de politiques, de lois et de règlements et de mesures administratives.

#### Buts

Pour se faire les champions des structures administratives internes en renforçant les cadres de planification, d'administration et d'élaboration de politiques pour la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français* et de son règlement et en assurer le soutien, le ministère de la Justice, l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse et le Service des poursuites publiques se sont engagés :

- à appliquer la *Loi sur les services en français* et son règlement;
- à appliquer les modifications à la *Loi sur le divorce* concernant l'utilisation de l'une ou l'autre des langues officielles du Canada;
- à contribuer au plan et au rapport d'étape annuel du gouvernement provincial sur les services en français;
- à continuer d'élaborer et d'appliquer des politiques pour appuyer la prestation de services en français;
- à sensibiliser les employés aux services en français, à appuyer les employés et à augmenter la capacité du gouvernement d'offrir des services en français.

#### Mesures prévues

##### Justice

- ✓ Déterminer après examen si le matériel imprimé portant sur la loi sur les chiens d'assistance (*Service Dog Act*) sera traduit en français.
- ✓ Préparer, traduire et afficher le plan de services en français du Ministère sur son site Web.
- ✓ Appliquer les modifications à la *Loi sur le divorce* concernant l'utilisation de l'une ou l'autre des langues officielles du Canada, qui ont été déterminées en consultation avec la magistrature et avec la confirmation d'une assistance financière du gouvernement du Canada.

##### L'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse

- ✓ Continuer à faire partie du comité consultatif sur les services en français du Ministère.
- ✓ Afficher sur son site Web plus d'informations générales sur l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse et plus d'informations juridiques dans les deux langues officielles du pays.

##### Le Service des poursuites publiques

- ✓ Continuer d'être représenté au sein du comité sur les services en français du Ministère.
- ✓ Maintenir à jour une liste des avocats de la Couronne qui peuvent conduire des procès en français conformément à l'article 530.1 du *Code criminel*.
- ✓ Continuer de fournir le logiciel Antidote aux avocats de la Couronne qui sont bilingues.

### Objectif n° 2 – Élaborer et offrir en français des services et des programmes de qualité au public

#### Buts

Pour appuyer la planification, l'élaboration et la prestation de services en français au public, le ministère de la Justice, l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse et le Service des poursuites publiques se sont engagés :

- à offrir des services et des documents d'information qui répondent aux besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone;
- à augmenter la capacité d'offrir des services en français dans les domaines prioritaires;
- à appuyer l'apprentissage du français chez les employés;
- à mesurer les avantages et l'efficacité des cours de français avec les participants.

## Mesures prévues

### Justice

- ✓ Accroître la capacité du personnel de communiquer en français.
- ✓ Déterminer qui, parmi le personnel juridique et de soutien, est en mesure d'offrir aux clients des services en français.
- ✓ Veiller à ce que les membres du personnel et les avocats continuent de profiter des possibilités de formation pertinentes.
- ✓ Afficher deux postes vacants dans la Section des armes à feu au cours de l'exercice financier en indiquant que la connaissance du français constitue un atout.
- ✓ Continuer d'offrir des services en français au comptoir et au téléphone dans les bureaux de la sécurité privée et des armes à feu.
- ✓ Faire traduire en français le matériel le plus à jour sur la justice réparatrice, comme le site Web, les dépliants et les exposés en PowerPoint.
- ✓ Améliorer les programmes pédagogiques en français pour les délinquants, jeunes et adultes, qui en font la demande.
- ✓ Continuer de bâtir les compétences pour répondre aux demandes de services en français en sachant qui sont les employés en mesure de fournir des services en français aux clients du gouvernement ou en déterminant qui sont les employés en mesure de suivre des cours de français.
- ✓ Continuer d'embaucher du personnel bilingue dans les secteurs de service clés.
- ✓ Tenir à jour la documentation en français sur les Services correctionnels.
- ✓ Explorer la possibilité d'intégrer les lettres des Services aux victimes disponibles en français au nouveau système de gestion.
- ✓ Appuyer la traduction des règles de procédure civile.
- ✓ Mettre à jour les formulaires pertinents au *Code criminel* en français et les afficher sur le site Web des tribunaux de la Nouvelle-Écosse.
- ✓ Fournir des fonds pour la traduction des testaments en français.
- ✓ Veiller à ce que les services en français soient offerts au tribunal pénal conformément à l'article 530 du *Code criminel*.
- ✓ Embaucher un commis bilingue pour traiter les contraventions fédérales au Centre de justice de Dartmouth.
- ✓ Offrir différentes possibilités de formation en français aux employés du Ministère, de l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse et du Service des poursuites publiques.
- ✓ Continuer d'appuyer les offres de cours de français pour les juges provinciaux.
- ✓ Signer un contrat avec le Centre canadien de français juridique pour offrir au personnel une formation sur la terminologie juridique en français.
- ✓ Étudier la possibilité d'offrir à un sténographe judiciaire bilingue une formation intensive en français.
- ✓ Faire traduire en français l'assignation comme juré et la trousse de matériel pertinent.
- ✓ Établir un tribunal par vidéo à Chéticamp pour améliorer l'accès aux services en droit familial. Le tribunal par vidéo offrira des services en français aux collectivités dans le secteur nord du comté d'Inverness, notamment à la population de Margaree, de Saint-Joseph-du-Moine, de Grand-Étang, de Chéticamp, de Petit-Étang, de Pleasant Bay et de Meat Cove. Le tribunal par vidéo est un projet pilote qui sera évalué après un an.

### L'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse

- ✓ Fournir des cartes professionnelles bilingues aux avocats qui offrent des services en français.
- ✓ Continuer de faire de la connaissance du français un atout lors de l'embauche de nouveaux employés.
- ✓ Continuer de faire la promotion des cours de français offerts par le gouvernement auprès de tous les employés.
- ✓ Fournir les services d'un avocat qui parle français pour représenter un accusé.

### Le Service des poursuites publiques

- ✓ Faire la promotion des possibilités de suivre des cours de français offerts par le gouvernement provincial et d'autres organismes.
- ✓ Maintenir une section en français sur son site Web.
- ✓ Fournir des cartes professionnelles bilingues aux nouveaux avocats de la Couronne.

## **Objectif n° 3 – Maintenir un dialogue continu et des consultations avec la communauté francophone et la consulter.**

### **Buts**

Pour assurer la participation de la communauté acadienne et francophone et offrir des services qui appuient son développement et son essor, le ministère de la Justice, l'Aide juridique et le Service des poursuites publiques se sont engagés :

- à appuyer la communauté dans son développement en collaborant avec elle, en tenant des consultations et en créant des partenariats;
- à consulter la communauté, à communiquer avec elle et à obtenir d'elle des commentaires et des recommandations;
- à assurer la représentation des Acadiens et des francophones au sein des conseils, des agences et des commissions en annonçant les postes à combler dans les deux langues officielles du pays.

### **Mesures prévues**

#### **Justice**

- ✓ Fournir des avis juridiques de qualité à ses clients, notamment l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie.
- ✓ Continuer de collaborer avec le Conseil scolaire acadien provincial sur l'approche réparatrice dans les écoles.
- ✓ Poursuivre les tentatives de recrutement de francophones pour siéger aux conseils, agences et comités.
- ✓ Rencontrer l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse (AJEFNE) pour discuter des besoins de la communauté francophone.
- ✓ Accorder une subvention à l'AJEFNE pour souligner la Journée du droit dans les écoles.
- ✓ Continuer d'offrir sur demande des exposés en français sur CyberSCAN dans les écoles francophones.

#### **L'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse**

- ✓ Continuer de consulter les intervenants francophones.
- ✓ Participer à une simulation d'audience en cour avec l'AJEFNE.

#### **Le Service des poursuites publiques**

- ✓ Conserver une liste des membres du personnel qui peuvent communiquer en français avec les parties intéressées.

### **Priorités de la communauté acadienne et francophone**

Le ministère de la Justice respecte les priorités désignées par la communauté acadienne et francophone et essaie de répondre aux besoins spéciaux de ses membres. Grâce à notre partenariat avec l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse et d'autres organismes francophones comme la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, nous avons acquis une meilleure compréhension des besoins de la communauté. Nous continuons à valoriser ces relations et à faire progresser notre affiliation à celles-ci et à d'autres partenaires et organismes communautaires.

### **Contribution à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone**

Les mesures et les initiatives présentées dans le plan découlent du travail préparatoire fait par les services en français du Ministère et reflètent l'engagement du Ministère à appuyer les Néo-Écossais francophones. Le plan continuera à orienter les démarches du comité consultatif sur les services en français du Ministère qui s'efforce de promouvoir activement la préservation et la croissance de la communauté acadienne et francophone.